

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE**  
**du 13 décembre 2022**

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET TIRION –  
Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL – Stéphanie PREVOST – Brigitte QUERE - Régine  
MARCY - Albert MOZZATI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : Daniel MORSELLI – Grégory THERAUBE – Jean Luc SAUTEL – Jean-Luc LEVECQUE – Corinne LARCHER

Procurations : Daniel MORSELLI à Roger HALEGOUET – Grégory THERAUBE à Nicole DJIANN – Jean-Luc SAUTEL à Jean-  
Pierre LAPORTE - Jean Luc LEVECQUE à Corinne LARCHER qui n'a pas pu se présenter au Conseil en raison de difficulté  
de circulation

**Secrétaire de séance : Nicole DJIANN**

Lecture de la lettre de démission de Pauline BOISSIN avec effet au 9 décembre 2022. Jean-Luc LEVECQUE inscrit sur la  
liste immédiatement après Pauline BOISSIN est élu au conseil municipal. Ce dernier s'excuse de ne pouvoir être présent  
à cette séance du conseil municipal.

**Ordre du Jour**

• **Intervention des présidents du club de football Athlétic Foot Cévennes en début de séance**

Jean-Baptiste BAGNOL et Stéphane REYNOUARD, co-Présidents de l'AFC nous présentent le club et son avenir après la  
fusion des clubs des Vans et de Lablachère sur le déclin par manque de cadres. Sans cette fusion il n'y avait plus de foot  
sur le canton. Beaucoup de signaux positifs et 204 licenciés dont 129 enfants soit le 2<sup>ème</sup> club après Aubenas. Deux  
emplois en formation diplômante assurent l'organisation des matchs et des entraînements. Création d'équipes  
féminines.

Ils remercient les communes de Lablachère et des Vans pour leur soutien.

Le budget actuel est de 40 000€ soit 300€ par adhérents. L'Athlétic Foot Cévennes connaît un succès fulgurant au-delà  
des meilleures prévisions. Beaucoup d'espoir ont été mis sur l'école de foot et des moyens ont été axés sur la formation  
des jeunes.

Le sérieux de l'encadrement a pleinement rassuré les parents qui ont ainsi sereinement adhéré à cette structure  
sportive.

Deux équipes finissent premières de leur pool. Un objectif prioritaire : faire labelliser l'école de foot du club.

Leurs besoins : **un terrain en mesure d'accueillir des compétitions** ; puis dans l'idéal, mais pas prioritaire, un vestiaire  
supplémentaire à Lablachère. Le contrôle de la Fédération est basé sur le terrain, les vestiaires et l'éclairage. Si la pelouse  
n'est pas refaite, le club ne pourra plus jouer sur Lablachère au niveau auquel il aspire. Actuellement, les matchs et les  
entraînements se déroulent en alternance entre Lablachère et Les Vans.

- 2 minibus dont 1 financé par la région pour les entraînements entre les deux clubs et les déplacements

- 2 emplois d'éducateurs en formation BPJEPS.

Initiation du foot dans les écoles du secteur : Foot à l'école (Les Vans, Lablachère, Joyeuse, Rosières).

Il se dégage de ce nouveau club une belle énergie et une solidarité remarquable.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent :**

**Approuvé à l'unanimité**

**1. Demande de subventions pour restauration de la pelouse du stade de la Raze**

La pelouse actuelle a été posée il y a plus de 20 ans. Malgré un entretien annuel (2 à 3 000€/an) le terrain a perdu ses  
qualités de souplesse et de confort. La pelouse n'est plus propice à une pratique performante et ses qualités  
d'amortissement provoque des brûlures, des fatigues articulaires particulièrement chez les enfants et augmente les  
risques de blessures. Il est proposé de renouveler l'aire de jeux de la Raze par un nouveau gazon synthétique. Celles-ci  
sont aujourd'hui conçues avec ou sans remplissage dont les coûts oscillent entre 450 000€ et 600 000€ HT selon la  
méthode choisie.

Les subventions pourraient atteindre 80% soit un reste à payer en auto-financement entre 90 000€ et 130 000€ environ.

*Régine Marcy et T. Berrès : qu'en est-il du Rugby ?*

*Le Maire : Les élus de Lablachère, Rosières, Joyeuse et la CdC ont réuni plusieurs fois les responsables des clubs de Rugby  
(URAM) et du football (AFC) afin de leur proposer de partager les infrastructures du terrain de la Raze à Lablachère. Le*

terrain est suffisamment dimensionné pour y pratiquer le rugby, l'alternance des matchs et des entraînements étaient possibles et une nouvelle pelouse adaptée au football et au rugby pouvait être envisagée. N'obtenant pas de réponse précise le Maire a demandé par écrit au Président de l'URAM de se positionner sur cette option mais n'a pas obtenu un avis favorable.

R. Halegouet : Lors du Congrès des Maires, j'ai rencontré à Paris des professionnels qui m'ont recommandé d'être très attentif au drainage si nous optons pour une pelouse sans remplissage.

Le Maire : le stade est particulièrement bien drainé.

Régine Marcy : si nous faisons une pelouse pour le foot, le rugby ne pourra pas jouer ?

Le Maire : Non l'épaisseur du gazon synthétique ne sera pas adaptée. Néanmoins nous ne sommes aujourd'hui qu'au stade de la demande de subventions, tout reste encore possible. Si le Rugby change d'avis, rien n'est perdu mais le plan de financement sera bien entendu plus élevé de 25 à 30%, plus les vestiaires. Je regrette la décision de l'URAM car c'était une bonne opportunité.

Martine Carrier : le coût d'un gazon sans remplissage est plus onéreux, il faudrait revoir l'estimation.

Le Maire : oui il faut partir sur l'option haute et prendre une décision par comparaison.

Le devis sans remplissage s'élève à 597 420 € HT et avec remplissage à 450 645€ HT

**Le CM est favorable à l'unanimité au changement de pelouse et à l'option sans remplissage**

**Adoptée à l'unanimité**

## **2. Demande de subvention aménagement de la partie basse de l'espace Julienne Marcy et clôture école publique**

Cet espace situé à l'entrée du village sur un axe très fréquenté défigure l'accès au centre-ville doit être réaménagé afin de le rendre plus fonctionnel et plus accueillant. 22 à 25 places de stationnement peuvent y être aménagés avec un sens de circulation le tout dans un milieu arboré et végétalisé. L'idée maitresse a été conçue par Daniel Morselli et les employés municipaux.

Ajout d'un jeu pour les petits, du remplacement d'une partie du grillage et d'un portail. Mise en place également d'un grillage à l'école publique (en remplacement de la haie brûlée accidentellement cet été) et création d'un cheminement piétons pour améliorer la sécurité des enfants.

Plan de Financement :

<i>DEPENSES HT</i>		<i>RECETTES</i>	
Aménagement partie basse de l'Espace J Marcy :	59 431,00€	DETR : 30%	27 935,70€
Portail et clôture aire Julienne Marcy :	3 700,00€	Région Contrat Ville : 40%	37 247,60€
Jeu pour enfants :	2 900,00€	Département : 10%	9 311,90€
Clôture école et Cheminement piéton :	16 368,00€	<b>Sous-Total :</b>	<b>74 495,20€</b>
Frais géomètres et bureau :	3 720,00€	Auto-financement	18 623,80€
Etude, imprévues :	7 000,00€		
<b>TOTAL :</b>	<b>93 119,00€</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>93 119,00€</b>

Thierry Berres : pourquoi ne l'appellerions-nous pas Aire de covoiturage pour libérer des financements ?

Le Maire : l'Etat libère des fonds pour l'embellissement des entrées de ville et bourg centre.

Martine Carrier, Lysiane Fremon : il y aura un nouveau jeu pour les plus petits

Régine Marcy : a-t-on prévu de réaménager le parking côté route du Péage ?

Le Maire : pas pour l'instant mais ce sera l'objet d'un futur projet et particulièrement lors de la réflexion sur le stationnement les jours du marché.

**Adopté à l'unanimité**

## **3. Augmentation temps de travail poste adjoint administratif**

Notre Agent de la Surveillance de la Voie Publique (ASVP) embauché en 2021 ne travaille que 20h par semaine dont 7 heures de placier le jour du marché. Il a de plus en plus de missions et les incivilités augmentent considérablement. Il devient donc très difficile d'organiser son planning. Cette augmentation du temps de travail était conditionnée à sa participation aux stages de formation. Il est proposé de passer son contrat de 20 à 30 h /semaine soit une charge salariale de 10 800€ /an.

Stéphanie Prévost : que va-t-il faire de plus ? Et quel planning aura-t-il ?

*Le Maire : se consacrer aux missions définies par le Code de la route (circulation, stationnement ...), le Code de l'Urbanisme (infractions relatives aux constructions...) le Code de l'environnement (déchets sur la voie publique ...) le Code de la santé publique (bruits de voisinage, tranquillité publique ...) et diverses autres missions confiées par la maire. Et bien entendu la surveillance et la protection des enfants à l'entrée et à la sortie des écoles de la commune. Son planning sera réadapté en conséquence.*

*L'ASVP est assermenté et possède maintenant les moyens techniques pour relever et sanctionner les infractions même s'il doit privilégier pédagogie et prévention à la répression.*

**Adoptée par 15 voix et 1 abstention**

#### **4. Révision des tarifs Eau et Assainissement**

Le prix de revient de l'eau, selon les déclarations au SISPEA (Observatoire national de l'eau) est de 2.73 € le m<sup>3</sup> redevances agence de l'eau comprises. Nous la vendons actuellement à 2.19 € le m<sup>3</sup>

La commission a proposé une augmentation de 3% sur le tarif de l'eau

*T. Berrès : la CDC a fait une étude sur les communes : sur l'assainissement nous sommes très compétitifs et cela compense avec le prix de l'eau, une commune voisine par exemple est à 3,19€*

*B. Quéré : est-on obligé d'augmenter tous les ans car le niveau de vie est difficile ?*

*Le Maire : il vaut mieux augmenter petit à petit plutôt qu'une très grosse augmentation. Il faut penser à l'équilibre du budget et à la situation économique actuelle avec la flambée des prix des matières premières et une très forte inflation.*

*M. Carrier : beaucoup de travaux sont à prévoir et il faut pouvoir les financer.*

*D. Pouget Tirion : Les travaux de l'Estrade ont coûté 250 000€ et les travaux du Brujas sont estimés à 600 000€. Nos abonnements sont moins élevés que dans d'autres communes. Par ailleurs la station d'épuration a 30 ans et il faut prévoir une étude pour la restaurer ou la remplacer. Enfin, et pour information, le SEBA envisage une hausse comprise entre 10 et 20%*

**Adoptée par 15 voix pour et 1 abstention**

#### **5. Achat terrain Les Plots à Lablachère**

Les branchements eau et assainissement pour la caserne des pompiers ont été posés accidentellement sur une parcelle privée. Un accord est intervenu avec son propriétaire qui cède à la commune 30m<sup>2</sup> au prix de 34€ le m<sup>2</sup>. Cette nouvelle section sera transférée dans la voirie communale améliorant de ce fait l'accès à la caserne des pompiers. Le coût de cette opération estimé à 1 500€ sera partagé avec le SDIS à hauteur de 50%

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6. Autoriser le Maire à lancer un marché public accord cadre**

Il s'agit d'un Accord-cadre à bons de commande concernant des travaux de grosses réparations et d'aménagement de voirie sur la commune de Lablachère. Le précédent accord signé en septembre 2014 est arrivé à échéance. Il est donc proposé de lancer un nouvel appel d'offre pour un accord-cadre à bons de commande renouvelable 3 fois. Le coût prévisionnel est estimé à 50 000.00 € HT minimum et 250 000 € HT maximum.

*M. CARRIER : Il faut savoir qu'actuellement l'Etat nous oblige à accepter les augmentations de matières premières jusqu'à 50% du moment que l'acte d'engagement est signé.*

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

- **Accueil Jean Luc LEVECQUE – lecture de son commentaire**

M. LEVECQUE étant absent, le maire ne le commentera donc pas ce soir

- **SDE07 – Prix de l'énergie (Martine)**

M.CARRIER : nous fait une rétrospective de la réunion du 29 novembre du SDE07 sur l'évolution du prix de l'énergie pour 2023. Le syndicat indique que le pic a été atteint en août 2022 avec un prix de 1200€ le mégawatt /heure

L'estimation fournie par le SDE 07 pour notre commune et suivant le cours du marché de l'énergie deux hypothèses se profilent pour 2023 :

- La 1ère hypothèse serait de 98 556€

- Et la seconde hypothèse de 133 437€

L'état comparatif des dépenses de l'énergie de la commune entre 2020 et 2021 montre une augmentation de + 40%. La commune possède 31 sites dont 3 sites à plus de 42 KWH.

*R. Marcy : Quelles sont les possibilités d'économie ?*

*Le Maire : projet pour 2023 de changer l'éclairage public en leds mais il y a beaucoup de demandes et cela pourrait être retardé. Même si c'est également à titre symbolique, cette année nous avons diminué en nombre et en temps les illuminations de Noël.*

- **Délestages**

Des coupures sont prévues cet hiver pour faire face aux besoins en électricité. Les délestages n'interviendraient qu'à partir de janvier entre 8h/13h et 18h/20h pour 2 heures maximum. Seules les installations prioritaires et les hôpitaux seront préservés.

Ces coupures impacteront le réseau téléphonique fixe et mobile seul le 112 sera opérationnel.

Le Préfet fait appel aux collectivités pour recenser les personnes en difficulté et si besoin les recevoir en mairie afin de les guider en cas de coupures.

Une pré-alerte sera diffusée à J-3 mais les Maires ne seront alertés d'une coupure d'électricité qu'à J-1 ce qui laisse très peu d'opportunité. L'Association des Maires de France a demandé au gouvernement de pré-alerter les maires plus en amont et de protéger la distribution de l'eau potable et les stations d'assainissement collectif.

Enfin, les mairies devront prendre en compte et assurer la sécurité des élèves en cas de coupure dans la matinée ou pendant la cantine et le périscolaire

Le Maire conseille fortement de télécharger l'application « moncotwatt.fr » dans laquelle tout est expliqué.

A cet effet, le travail de Danièle Reynaud auprès des personnes âgées et/ou vulnérables nous sera indispensable et prend aujourd'hui toute sa valeur.

- **Le reversement de la TAM**

Le texte de loi obligeant de transférer une partie de la taxe d'aménagement (TA) à la CdC a été annulé. La délibération prise le 2/11/2022 est donc caduque le temps que le législateur se prononce sur les nouvelles dispositions.

Nous attendons ce que la nouvelle loi décidera.

- **Ouvre ton cœur**

L'action « Laisse parler ton cœur » qui consiste à récolter des jouets, reconduite cette année a été moins généreuse que la précédente peut-être parce que la campagne a été trop courte. La collecte a été bonne à l'école car les enfants sont très contents d'y participer.

- **Plan Communal de Sauvegarde – Volontaires pour faire partie de la commission**

Par décision préfectorale du 22 septembre 2022 la commune de Lablachère est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) au motif que le territoire de la commune est exposé aux risques d'incendie de bois et forêts. C'est un travail de longue haleine à réaliser obligatoirement sous deux ans. Il sera donc fait de nouveau fait appel aux membres du conseil.

- **Présentation du Bulletin municipal annuel n° 11**

Nicole Djian commente ce bulletin projeté en vidéo. Il s'agit d'un bulletin de 30 pages qui reprend les actions menées ces deux dernières années au sein de la commune. Il est entièrement financé par les annonceurs, seule la distribution, qui interviendra la première semaine de janvier 2023, sera à la charge de la commune.

Cela a représenté un travail important de 2 mois environ.

Le maire remercie les élus et administrés qui ont rédigé les articles et particulièrement Nicole Djian pour toute l'énergie et la disponibilité qu'elle a consacré à l'élaboration de ce bulletin qui a demandé un travail colossal.

- **Vœux du maire et du CM le 8 janvier 2023**

Nous espérons que la nouvelle vague COVID n'empêchera pas cette cérémonie même si la question se pose encore.

- **Bonnes fêtes de fin d'année**

Le Maire souhaite une très bonne fin d'année aux membres et à leurs familles.

## Tour de table

**Martine Carrier** : suite à notre demande la commune a reçu la convention de la fondation « 30 millions d'amis ». Si nous adhérons le coût financier pour une stérilisation serait de 50% à la charge de la commune.

Martine propose une adhésion pour une dizaine de chats ce qui représenterait un coût de 450€. Les soins restant à la charge de la commune. Ce sera une des missions de l'ASVP de capturer les animaux errants. Le projet de chenil sera étudié l'année prochaine, il sera installé sur le terrain du local technique

**Roger Halegouet** : Les cas de **COVID** ont doublé en France en une semaine

Ecole : nous sommes en phase d'embauche pour remplacer Christine Fournier, deux dossiers ont été retenus car ils présentent les qualités requises. Je tiens à préciser que la commission Embauche s'est réunie ce matin et qu'aucun copinage n'intervient dans le choix de ces recrutements, contrairement à ce qui a été diffusé sur la page Facebook du Collectif Egal.

**Dominique Pouget-Tirion** : fait part d'une excellente nouvelle : Sylvain Fayolle et Sandra Pouget sont les parents d'un petit Pierre depuis le dimanche 11 décembre 2022. Le Maire félicite les parents et l'heureuse grand-mère.

**Lysiane Frémon** : Les colis de Noël seront préparés jeudi 15 décembre pour une distribution à compter du lendemain. En cas d'absence, les bénéficiaires sont invités à venir chercher leur colis à la mairie

Un arbre de Noël du personnel et leur famille aura lieu le vendredi 16/12/2022 à 18h. Les élus y sont conviés avec leur conjoint. Une petite cérémonie marquera également le départ à la retraite de Christine Fournier.

**Thierry Berrès** : projet de photovoltaïque à la piscine, l'étude est faite et on attend le nouveau directeur pour lancer le projet et le présenter au comité syndical

**Nicole Djann** : présente les statistiques de la page facebook qui a été ouverte en septembre 2020 :

1240 abonnés (40,90% d'hommes et 59,10% de femmes, la tranche 35-44 ans étant la plus importante) qui ont couvert les publications 5710 fois au cours des 28 derniers jours avec 3528 interactions dont 832 pour la publication concernant le centenaire du Monument aux Morts.

Cette page facebook demande des recherches et de la réactivité, mais c'est une grande satisfaction au vu de la fréquentation. Je suis aidée par Marie, secrétaire de mairie, quand je suis indisponible.

**Yannick Marchal** : En ce qui concerne les ordures ménagères, Le SICTOBA attend la validation du décret d'application pour mettre en place une « police » des poubelles car il y a beaucoup d'incivilités (containers brûlés régulièrement, dépôts sauvages, etc...). Il est envisagé des poses de caméras. Il rappelle que les bouteilles de gaz ne sont pas acceptées dans les déchetteries mais elles peuvent être déposées chez les distributeurs

**Stéphanie Prévost** : Aucune observation

**Brigitte Quéré** : Aucune observation

**Régine Marcy** : le nouveau directeur de la piscine était attendu lundi mais un gros souci personnel l'en a empêché. 2 maitres-nageurs ont été recrutés et cela a permis d'alléger les plannings. Cela permet à la piscine de répondre à ses missions de service public concernant particulièrement l'apprentissage des enfants à la natation

**Albert Mozzatti** : quand la caserne des pompiers sera-elle opérationnelle ?

Réponse du maire : 1<sup>er</sup> trimestre (voire semestre) 2023. La réception des travaux programmée en novembre n'a pas encore été faite.

**Danièle Reynaud** : pour info, le Téléthon, malgré le mauvais temps, a récolté 1173.57€ grâce en partie aux Vieux Boulons (versement sur le repas) et à la randonnée du Club de l'Amitié.

**Le Maire** : un individu s'amuse à percuter régulièrement le portail de la mairie (3 fois un mois) ce qui l'endommage gravement. Dernièrement la cellule a été fracassée à coups de pied. Ce sont les agissements d'un imbécile contre lequel le Maire a déposé plainte cette semaine.

La séance est levée à 23 h

Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJIANN

Secrétaire de séance